

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Révision des formulaires sur l'assurance-dépôts

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que les formulaires relatifs à l'assurance-dépôts ont été révisés.

Ces formulaires sont applicables en vertu de la *Loi sur l'assurance-dépôts*¹ et du *Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-dépôts*², à compter du 1^{er} mars 2011, et sont disponibles auprès de l'Autorité. Le formulaire « Demande de permis » est également accessible sur le site Web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca, sous l'onglet « Institutions de dépôt » à la rubrique « Formulaires pour les intervenants du secteur financier ».

Voici la liste des formulaires sur l'assurance-dépôts :

- 1-Demande de permis;
- 2A-Demande de police de garantie;
- 2B-Police de garantie;
- 3A-Déclaration des dépôts garantis avec prime;
- 3B-Déclaration des dépôts garantis sans prime;
- 3C-Déclaration des dépôts garantis pour une nouvelle institution;
- 4-Ventilation des dépôts;
- 5-Réclamation des dépôts garantis.

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Hugues Trépanier
Direction des normes et vigie
Autorité des marchés financiers
Téléphone : (418) 525-0337, poste 4676
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
Courrier électronique : hugues.trepanier@lautorite.qc.ca

¹ L.R.Q., c. A-26.

² A.M. 2010-12, (2010) 142 G.O. 2, 3061.

Le 18 février 2011

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Zurich Compagnie d'Assurances SA

Avis de modification de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a modifié, en date du 15 février 2011, le permis d'assureur de Zurich Compagnie d'Assurances SA afin d'y ajouter la catégorie assurance contre la maladie ou les accidents, et autorise désormais ledit assureur à exercer ses activités au Québec dans les catégories d'assurance suivantes :

- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance automobile
- Assurance aviation
- Assurance de biens
- Assurance des chaudières et des machines
- Assurance cautionnement
- Assurance crédit
- Assurance contre le détournement
- Assurance contre l'incendie
- Assurance de responsabilité
- Assurance maritime

Le représentant principal au Québec est monsieur Robert Charbonneau de Borden Ladner Gervais LLP, dont l'établissement d'affaires est situé au 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 900, Montréal (Québec) H3B 5H4.

Le siège de l'assureur est situé au Mythenquai 2, Zurich, Suisse, 8022.

Fait le 15 février 2011.

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.